6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

L'Egalité
DE ROUBAIX TOURCOING

6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

Téléphones : à LILLE N° 1.02 — à ROUBAIX N° 3.28 — à LENS N 1.02

ABONNEMENTS — Nord et Départements limitrophes . . . . . 3 Mois 4 fr. 50, 6 Mois 9 fr., 1 An 18 fr. — Autres départements. . . . . 5 fr. 50, 11 fr., 22 fr. — Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les bureaux de poste.

Numéro 5 centimes

PUBLICITE — Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger

Mardi 4 JUIN 1907

Grave incident à la Cour d'Assises de Douai

L'Ingérence Romaine dans la Politique française

LE DOSSIER MONTAGNINI

Le dépouillement des papiers saisis à l'ancienne nonciature démontre péremptoirement que le Vatican prétendait soumettre le Gouvernement à ses volontés.

Le fait qui domine tous les autres, dans l'examen du dossier Montagnini, c'est l'ingérence romaine ; c'est l'immixtion du saint-siège dans la politique intérieure de notre pays. Le 30 juillet 1904, avait eu lieu la rupture des relations diplomatiques entre la France et le Vatican ; quatre jours après, le 3 août, Montagnini recevait l'investiture officielle du cardinal Merry del Val, comme agent du Vatican à Paris.

De cette date au 11 décembre 1906, jour de son expulsion du territoire français, quel a été le rôle de Montagnini ? Ce rôle a trois phases, qui se succèdent avec les événements eux mêmes.

Montagnini poursuit d'abord le rétablissement des relations diplomatiques avec le Vatican ; il poursuit ensuite l'échec devant le Parlement de la loi de séparation ; il poursuit enfin l'échec de cette loi devant le pays.

***

Les manœuvres de Montagnini pour amener la reprise des relations diplomatiques avec Rome se divisent en deux catégories : celles qui tendaient à créer, à propos de la rupture, un mouvement d'opinion contre la France, et celles qui visaient l'action à exercer sur le Parlement en vue du rétablissement des crédits de l'ambassade auprès du Vatican.

Dans le premier cas, nous citerons seulement ces passages d'une lettre du secrétaire des affaires ecclésiastiques à Montagnini :

« Dans le but d'établir d'une façon péremptoire la vérité des choses, on a cru nécessaire et opportun de publier un exposé documenté, tant en italien qu'en français, sur les faits qui amenèrent la rupture des relations diplomatiques entre le saint-siège et le gouvernement de cette République. Dans cet exposé, chacun peut à loisir voir et apprécier la loyale et conciliante conduite maintenue constamment par le saint-siège, jusqu'à la dernière heure... D'une façon spéciale, vous aurez besoin d'en donner un exemplaire aux membres du corps diplomatique, principalement aux nations de ceux qui ont une représentation officielle près le saint-siège et aux personnages importants qui peuvent ou pourront éventuellement, tant dans le Parlement qu'en dehors, exercer une certaine influence sur l'opinion publique. »

L'action de Montagnini sur les membres du Parlement en vue du rétablissement des crédits de l'ambassade, apparaît surtout dans une lettre du 6 décembre 1904, à Merry del Val. Je n'en citerai qu'un extrait : « Quant aux arguments à fournir au Sénat contre la suppression du crédit de l'ambassade, j'ai chargé une personne de confiance de s'informer des intentions des bons sénateurs. »

Montagnini, ayant échoué dans ses manœuvres en vue d'amener la reprise des relations de la France avec le Vatican, vit aussitôt un nouveau champ s'offrir à son activité : la loi de séparation était en discussion devant les Chambres. Il fallait l'empêcher d'aboutir.

Ici, le dossier fourmille de lettres ayant trait aux efforts du représentant du saint-siège pour provoquer l'échec de la loi.

A chaque instant apparaissent, dans les documents que j'ai sous les yeux, les noms des députés et sénateurs du centre et de la droite qui s'ingéniaient à faire obstacle à la séparation des Eglises et de l'Etat.

Je ne sais dans quelle mesure exacte on peut ajouter foi aux rapports souvent fantaisistes que Montagnini fournissait à Merry del Val ; à l'en croire, même des députés républicains souhaitaient l'échec de la loi de séparation et le président du Conseil d'alors, M. Rouvier, favorisait ces desseins.

Je trouve même, à la date du 8 juillet 1905, une lettre de Montagnini à del Val, dont la traduction paraît équivoque et *confuse, et où il est question de M.* Briand. « A propos de la loi de séparation je fais connaître que M. Briand, à qui, après le vote, un député de la droite demandait s'il aurait risqué un second vote, avec sa seule majorité aurait refait le Concordat. »

J'avoue que ce n'est pas très clair.

Quoi qu'il en soit, malgré les dispositions soi-disant favorables de M. Rouvier, malgré le concours de MM. Ribot, Piou, Cochin, Lamarzelle, pour ne citer que ceux-là, les efforts de Montagnini, en vue d'empêcher la loi de séparation d'être votée par les Chambres, échouèrent et le représentant de Rome dut engager son action dans une nouvelle voie.

C'est alors qu'il se livra à des manœuvres variées pour provoquer l'échec de cette réforme devant le pays.

Il apparut à Rome que le suprême espoir de salut résidait dans le soulèvement de l'opinion : Montagnini reçut mandat de conseiller des manifestations hostiles à la loi de séparation.

Une lettre de Merry del Val à Montagnini, du 12 août 1905, est, à cet égard, hautement significative :

« J'ai reçu votre rapport n° 237, relatif aux manifestations publiques qui se produisent en France contre la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat. En vous remerciant des détails contenus dans ce rapport, « je vous engage à faire en sorte que des manifestations semblables se multiplient pendant la période actuelle » qui est pour ainsi dire, une période de transition.

» Il est toutefois inutile d'ajouter qu'en agissant ainsi « il faut que vous usiez d'une prudence extrême, afin que vous n'ayez pas à vous compromettre. »

Ce document n'a pas besoin de commentaires et me dispense d'en citer d'autres.

Après les manifestations publiques, les incidents des inventaires, et après les inventaires, la campagne électorale sur le terrain de la séparation.

Les élections furent un désastre pour la politique romaine : la loi de séparation fut approuvée par l'immense majorité du pays.

Rome alors tenta un véritable coup d'Etat contre la nation française : le Vatican essaya d'opposer son veto aux volontés du peuple français. Pie X rejeta la loi de séparation ; il interdit au clergé et aux catholiques français de s'y soumettre.

Cependant, un « modus vivendi » provisoire pouvait être accepté : l'Eglise avait réclamé le droit commun, le gouvernement français le lui avait accordé, en imposant aux réunions cultuelles la simple formalité de la déclaration.

Par l'intermédiaire de Montagnini, le pape fit savoir aux évêques français qu'ils devaient se refuser à accomplir cette formalité.

Ce fut la fin. La patience du gouvernement français se lassa de la présence à Paris d'un prélat étranger, agent d'une puissance étrangère, à l'état de rupture diplomatique avec la France, et s'appliquant à mettre en échec les lois de notre pays : Montagnini fut expulsé le 11 décembre 1906.

Rome a protesté contre cette expulsion. Or la justification de cette mesure se trouve dans les documents mêmes saisis à l'ancienne nonciature et j'en donne ici, je crois, la primeur.

D'après ces documents, il paraît, en effet, qu'à un moment donné, en 1905, le gouvernement français avait l'intention d'envoyer à Rome un représentant officieux — qui eût été, en quelque sorte, le pendant de Montagnini à Paris — or, voici ce qu'à ce sujet, le 18 mai 1905, le cardinal Merry del Val écrivait à Montagnini :

« En ce qui concerne le personnage que le ministre voudrait envoyer à Rome, je m'empresse de vous répéter ce que je vous ai déjà dit un jour : que le S.-S. n'entend pas avoir des rapports avec une personne qui ne serait pas dûment et officiellement autorisée. J'insiste sur ce point pour ne pas laisser se former l'opinion que le saint-siège serait disposé « à tolérer à Rome, pour le plus grand bénéfice du gouvernement français, la création d'une agence ecclésiastique française, sans aucun caractère diplomatique, chargée de débrouiller les affaires religieuses. »

Le Vatican justifiait ainsi par avance l'expulsion de Montagnini.

PAUL BOURELY,
Député.

Nous publierons demain un article de *Emile BASLY*, Député du Pas-de-Calais

LIBRES PROPOS

Les Inscrits Maritimes

Les marins du commerce ont déclaré la grève générale. C'était prévu ! Dès le mois de janvier dernier, en effet, cette grève se préparait. A cette époque, les marins avaient bruyamment annoncé qu'ils cesseraient le travail si le gouvernement ne hâtait le vote du projet Siegfried relatif à leurs retraites, — car plus heureux que les travailleurs de l'industrie, ceux de la mer ont déjà des retraites. Nous disons lesquelles il

Au mois d'avril, si l'on veut bien s'en venir, il y eut une sorte de répétition rale de la grève qui vient d'éclater : un de ce mois, — c'était le septième, — le vail cessa partout, à Dunkerque, à Ro à Saint-Nazaire, au Hâvre, à Nantes, à deaux, à Cette, à Marseille, à Alger, etc

Dans tous les ports, les marins tinrent meetings à l'issue desquels, unanimem ils votèrent l'ordre du jour suivant :

« Les inscrits maritimes, après avoir » connaissance du projet ministériel re » à l'augmentation des pensions de de » solde, confirment leurs décisions antéri » res ; répudient le projet Thomson qui p » terait un préjudice considérable à tou » les catégories d'inscrits maritimes du co » merce ; décident qu'il y a lieu de pour » vre la mise en application de la grève g » nérale votée par le quatorzième congr » si le projet *Siegfried* amendé par ledit co » grès n'est pas voté par le Parlement ».

Ainsi que l'indique cet ordre du jour, la vendication actuelle et essentielle des mar porte sur la question des retraites.

Nous allons essayer de pénétrer cette cane...

A l'heure où nous vivons, un marin d avoir « soixante ans » de navigation po toucher une pension de « deux cent soixan et dix francs ». S'il n'est entré dans la ca rière qu'à vingt ans, il n'est donc retrait qu'à quatre-vingts ans ! Combien en est de ceux-là et, s'il en est, pendant combie de temps sont-ils pensionnés ? Il aurait é plus franc de dire : « le marin donnera tout sa vie au pays sans qu'il puisse prétendre à aucun privilège social ». Mais, cela, on ne l'a pas dit parce que l'Etat prélève 5 p. c. sur le salaire du marin en vue précisément de l'assurer contre l'inclémence de la vieillesse et que ce 5 p. c. est un gros aliment pour ce gouffre qui se nomme le « Budget » !

Le projet de M. Thomson, rédigé avant les « giboulées » d'avril dernier, — c'est-à-dire avant que nos marins eussent lancé leurs menaçantes foudres, — élève la retraite de 270 à 300 francs, au minimum, mais il exige des aspirants pensionnés des versements supérieurs à ceux qu'ils sont tenus d'effectuer sous le régime actuel qui est celui de feu M. Colbert !

Au contraire, le projet de M. Siegfried, député du Hâvre, assure aux inscrits maritimes une retraite « minima » de six cents francs, sans augmenter leurs charges, déjà lourdes.

Et les marins de crier : Vive Siegfried ! A bas Thomson !

Leur instinct direct est si juste et si sûr qu'il ne leur vient même le droit de les blâmer de faire valoir par tous les moyens que si leur caisse de retraites n'avait pas été dilapidée par les gouvernements successifs, — depuis que Colbert a avalé sa chique, comme on dit en langage de mer, — leurs rentes seraient encore bien plus élevées...

Telles sont les conditions dans lesquelles s'est engagée la grève des marins, — grève très générale puisqu'elle groupe fraternellement, pour la même cause, tous les marins, sans distinction de grade ou de spécialité, depuis les garçons navigateurs jusqu'aux capitaines au long cours, en passant par la pêche et le cabotage.

Le Gouvernement et le Parlement ont le devoir de faire droit aux revendications que nous venons de résumer, car elles sont légitimes.

Et ce devoir est d'autant plus impérieux qu'en se prolongeant, la grève des inscrits maritimes atteindrait gravement les intérêts du commerce français.

G. SIAUVE-EVAUSY.

***

P.-S. — Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que les délégués des inscrits ayant obtenu de M. Thomson de rassurantes promesses, ont décidé la fin de la grève. Nous enregistrons avec plaisir cette nouvelle.

LES FAITS DU JOUR

La grève générale des travailleurs de la mer continue dans le calme. — Les délégués des syndicats des ports ont été reçus par M. Thomson et la Commission de la marine à la Chambre.

M. Clemenceau a reçu une délégation de la municipalité et de la Chambre de Commerce de Boulogne-sur-Mer.

La Chambre a adopté l'ensemble du projet de loi sur le secret et la liberté du vote.

La session supplémentaire des Assises du Nord s'est ouverte à Douai. — Un grave incident s'est produit à la fin de l'audience. L'un des condamnés dans une affaire de vols à Roubaix a jeté son soulier à la tête du président.

Une grave affaire de détournements a été commise au Bureau de Bienfaisance de Valenciennes.

NORD & MIDI

UNION ET IDEES CLAIRES

Les journaux même les moins suspects d'« exagération », comme le « Temps », constatent, par des faits précis, la terrible détresse du Midi. La France sera certainement unanime à chercher de bonne foi et les causes d'un si grand mal et les remèdes possibles.

Mais pour cela il faut deux choses : Il faut d'abord que le Midi reste uni, qu'il ait jusqu'au bout une pensée commune, une volonté commune, une action commune. Je ne sais si l'interview publiée par le journal le « Matin », et qui attesterait des flottements, des divergences ,peut-être même des commencements de rivalité entre les divers organisateurs et propulseurs du mouvement, est exacte ou tendancieuse. En tout cas il est indispensable que la magnifique unité qui s'est déployée jusqu'ici en des manifestations enthousiastes, subsiste jusqu'au dénouement de la crise, jusqu'au salut.

Mais l'unité d'inspiration ne suffit pas. Il faut l'unité de plan. Les mouvements les plus ardents ,les plus passionnés, ceux qui entraînent le plus puissamment les énergies populaires, se *dissipent bientôt comme la* fumée d'écume d'un torrent quand la véhémence des passions n'est pas au service d'une idée claire. C'est en vain que le Midi « voudra » fortement ; s'il ne sait pas clairement ce qu'il veut, toute sa force de révolte et de revendication se perdra en quelques jours sans laisser de trace. Dire avec la ferveur mystique des croisades : le Midi le veut, ne mènera à rien si la France ne sait pas exactement ce que veut le Midi et si le Midi ne le sait pas exactement lui-même. Il ne peut pas se borner à souhaiter la fin de la crise. Il faut qu'il dise nettement, fortement par quels moyens il croit qu'il peut y être mis fin. Des citoyens n'ont pas le droit de dire à l'Etat, à la nation : Nous sommes des malades ,vous êtes des médecins; guérissez-nous. Non, des citoyens ne sont pas devant l'Etat comme des infirmes devant le guérisseur. Quand ils parlent à la nation, c'est une partie du souverain qui parle au souverain. Revendiquer ne doit pas aboutir à se mettre en tutelle : et il serait étrange que la révolte contre l'Etat aboutisse à une abdication de toute pensée devant la majesté omnipotente de l'Etat. Le propre des démocraties c'est que les citoyens, quand ils souffrent, disent eux-mêmes comment ils entendent être soignés et guéris. Dans les pays libres, et pour les maladies sociales, ce sont les malades eux-mêmes qui rédigent l'ordonnance. Le gouvernement a déposé un projet. S'il est insuffisant, que le Midi dise en quoi : nous nous efforcerons tous de l'amender dans le sens des revendications méridionales. Je crois qu'il est possible de donner à celles-ci ample satisfaction sans blesser les intérêts vitaux des autres régions. Je crois (c'est une impression que j'ai recueillie à mon récent voyage à Valenciennes) que toute résistance du Nord tombera si le sucre, rigoureusement écarté des emplois de fraude qui ruinent le Midi, est dégrevé pour la consommation directe, et si le privilège des bouilleurs de cru est aboli. Quand j'ai fait allusion à cette abolition comme à un moyen de concilier les intérêts du Midi et ceux du Nord, j'ai été couvert d'acclamations par une vaste assemblée où se pressaient des citoyens de tous les partis. Mais je répète qu'il faut que sur toutes ces questions le Midi prenne une décision ferme. Une protestation, si énergique soit-elle, ne suffit pas. Il faut un programme. Si le Midi se refusait à le formuler par peur de se diviser ,il ne dissimulerait pas qu'il risque d'exciter bientôt plus apremens encore. Je crois à la possibilité d'un programme commun. Ce serait d'ailleurs pour le Midi vitale un commencement d'organisation permanente. Or, sans cette organisation permanente, il ne pourra rien. Il faut qu'il se groupe non seulement pour manifester, mais pour réclamer avec ensemble des mesures précises et pour veiller lui-même, par des délégués autorisés et responsables, à l'exécution de ces mesures. L'accord sur des idées claires, c'est la condition du salut. On le verra bientôt.

Jean JAURES.

ECHOS ET NOUVELLES

Un procès assez original vient d'être plaidé à Paris. Une mère s'oppose au mariage de son fils. Savez-vous le motif qu'elle invoque ? L'avarie.

Elle invitait les juges à conjurer, par leur décision, un mal qui devient « aux yeux des médecins et des sociologues un danger public ».

Le tribunal a demandé à réfléchir.

Ce qu'il y a de plus piquant dans l'affaire, c'est que le fiancé, prenant un acompte, a déjà prouvé à la fiancée que l'avarie n'est pas, dans tous les cas, transmissible.

—o—

Le *World's Work* annonce que le roi d'Angleterre va créer une nouvelle décoration, qui serait désignée sous le nom de *Edward Cross* et qui serait remise à toute personne, à quelque nation qu'elle appartînt, qui, par un acte isolé ou autement, aurait travaillé au maintien de la paix.

C'est parfait. Et bien des gens seront heureux...

—o—

Le kaiser n'y va pas de main morte quand il se prend à inaugurer des statues.

Il y a quelques jours, il en a inauguré cinq d'un coup, dans la *Schlosstrasse*, à Berlin : il s'agit des statues des princes d'Orange, Guillaume Ier, Maurice, Frédéric, Henri et Guillaume III, roi d'Angleterre.

Quel est le souverain qui battra ce record ?

—o—

Le Vieux Major a donné, pour le mois de juin, les pronostics suivants :

1 au 3, orageux ; 4 au 10, beau, température supérieure à la moyenne ; 11 au 23, période très orageuse, avec alternance d'éclaircies et de grosses averses ; plusieurs journées de chaleurs torrides ; 24 au 28, beau et chaud ; 29, 30, orageux, averses, grosses chaleurs.

—o—

On vient de publier la statistique annuelle des incendies à l'extinction desquels le régiment des sapeurs-pompiers de Paris a été appelé à coopérer pendant l'année 1906.

Sur les 4,134 appels, il y eut 730 fausses alertes.

Sept cent trente loustics ou poètards se sont amusés à briser sans raison la glace des avertisseurs...

—o—

La tribu des Maka, dans le Sud-Cameroun, est cannibale et *mange non seulement les captifs*, mais aussi les criminels condamnés à mort.

Récemment, *une caravane de noirs, au nombre* d'une centaine, tombe entre ses mains : tous furent mangés.

On n'avait d'ailleurs aucun crime à leur reprocher. C'est pourquoi leur chair innocente fut exposée et mise en vente dans les marchés de la tribu.

Voilà un pays où la peine de mort ne sera pas abolie de sitôt !

—o—

A quoi sert le protocole ? demandent certains.

A quoi ? Lisez ceci :

Lors du voyage de M. Fallières à Lyon, le Conseil général du Rhône avait décidé d'offrir un grand banquet au président de la République.

— Un banquet ? fit M. Mollard. Il faut qu'on m'en communique préalablement le menu.

Le menu fut soumis à M. Mollard. M. Mollard ajouta un potage, supprima un rôti, et, en marge du feuillet sur lequel était inscrit l'ordre des plats, ajouta ces mots :

« Les asperges ne sont pas à leur place. Elles doivent être servies avant l'entremets. »

Voilà à quoi sert le protocole !

La Grève Générale des Inscrits Maritimes

La journée de Lundi. — Le calme persiste partout. — Les délégués des syndicats des ports au ministère de la marine. Les Compagnies de navigation renvoient les officiers. Chomage complet dans tous les ports.

Paris, 3 juin. — La grève générale des travailleurs de la mer se poursuit dans le calme. On ne signale, dans aucun port, d'incidents sérieux et dignes d'être notés.

Les délégués des grévistes à Paris

Les télégrammes du Dunkerque, Le Havre, Nantes, Bordeaux, Marseille, Toulon, indiquent que la grève est générale ; les bateaux qui arrivent dans les ports désarment immédiatement.

Les délégués envoyés par les syndicats des divers ports, sur la proposition du comité national, pour chercher en commun un terrain d'entente, sont arrivés pour la plupart ce matin à Paris.

Ils se sont rencontrés vers onze heures à l'hôtel du Liban, rue Grange-Batelière. Là ils ont appris que le ministre de la marine serait disposé à les recevoir à deux heures de l'après-midi. Mais ils furent tous d'avis qu'ils devaient d'abord se concerter avant de faire aucune démarche.

Ne pouvant tenir une réunion immédiate à cause de l'absence des délégués de Marseille qui, par suite du retard de leur train, n'arriveront pas avant midi, les délégués présents eurent un moment l'intention d'ajourner à demain leur entrevue avec le ministre. Mais M. Le Boulanger, président du comité national, arriva à temps pour les détourner de ce projet. Il fut convenu qu'on se réunirait immédiatement après le déjeuner.

Les délégués tinrent, en effet, après le déjeuner, une séance secrète qui se prolongea jusqu'à deux heures un quart. Ils se rendirent ensuite au ministère de la marine, rue Royale.

Aux jounralistes qui les pressaient de questions les délégués ont répondu qu'ils ne donneraient aucun renseignement sur leurs décisions avant d'avoir vu le ministre de la marine.

Nous avons pu obtenir toutefois d'un délégué, à qui nous demandions si vraiment les inscrits n'accepteraient pas une réduction des pensions proposées par le projet Siegfried, la déclaration suivante :

« Le projet Siegfried est une base de discussion, rien de plus. Entre le projet ministériel, qui est notablement insuffisant, et le projet Siegfried, il y a peut-être un terrain d'entente. »

Une lettre de M. Armez

M. Armez, député des Côtes-du-Nord et président de la commission de la marine à la Chambre, a adressé au président du Comité national de défense des gens de mer, la lettre suivante :

« Le projet de M. Thomson n'a été déposé que la semaine dernière et il n'a été imprimé et distribué que mardi dernier ; la commission de la marine n'a donc pas encore pu l'examiner, et comme ce projet donnera lieu à une sérieuse discussion, on ne peut pas espérer — quelque diligence que la commission apporte à son travail — que le rapporteur puisse prendre des conclusions à très bref delai.

Vous ne devez pas ignorer que la commission de la marine a reçu, il y a une quinzaine de jours, la visite d'une nombreuse délégation d'inscrits maritimes. La commission n'étant pas à ce moment saisie du projet ministériel, notre entrevue s'est bornée à une conversation ; mais il a paru à la commission que les délégués n'étaient pas aussi irréductibles que votre télégramme me le fait supposer ; ils ont parfaitement compris que quelles que soient les bonnes dispositions de la commission de la marine à l'égard des inscrits, nous n'avons pas l'illusion de croire que la Chambre et surtout le Sénat adopteraient le projet Siegfried.

Le projet du ministre — qui pourra évidemment être plus ou moins amendé — constitue une très notable amélioration de l'état de choses actuel, et nous pensons que les inscrits feraient sagement de l'accepter. Vous ne devez pas oublier que sur 580 députés il y en a 100 ou 150 qui s'intéressent aux inscrits et que les autres seront tentés de rejeter toute amélioration s'ils se trouvent en présence d'une grève générale dont le résultat n'aboutirait probablement qu'au maintien du tarif actuel de pensions. »

La situation dans les ports

A Marseille

Marseille, 3 juin. — Une réunion générale des capitaines au long cours et des mécaniciens a eu lieu, ce matin, au siège de leur fédération. Elle vient de se terminer par une décision des plus importantes.

« Nous avions donné mandat, m'ont dit les membres du bureau, à nos délégués, MM. Lapeyre et Le Boulanger, de se rendre à Paris et de rechercher avec le ministre un moyen honorable pour tous de mettre un terme au conflit. Nous voulions terminer la grève, que nous considérons comme désastreuse pour le commerce.

Mais les compagnies ont décidé de licencier purement et simplement les officiers qui ne rejoindraient pas leurs postes sans retard. Plusieurs exécutions ont été faites déjà et nous ne les admettons pas

Dans ces conditions, nous allons continuer la grève avec toute la résolution nécessaire.

En attendant, voici le texte du télégramme que nous venons d'adresser à nos délégués arrivés à Paris ce matin : « Prière surseoir à toutes démarches auprès des commissions de la marine marchande. Attendez nouvelles instructions. »

Aux Messageries Maritimes, plusieurs états-majors sont à leur poste et deux paquebots ont leurs équipages complets. Au siège de la fédération des capitaines, on se flatte que les uns et les autres ne tarderont pas à descendre à terre.

Au Havre

Le Havre, 3 juin. — Les grévistes se sont réunis ce matin. Le comité exécutif a affirmé que les délégués envoyés à Paris n'ont pas reçu mandat d'entrer en pourparlers avec les pouvoirs publics.

Les délégués, dit le comité exécutif, n'ont pas le pouvoir de régler quoi que ce soit. Ils vont seulement s'informer des intentions du gouvernement. Le comité directeur a seul pouvoir pour prendre une décision.

Avant de lever la séance, le secrétaire du personnel non inscrit a avisé que la Compagnie transatlantique et la Compagnie des Messageries maritimes ont informé leurs états-majors qu'elles les considéraient comme démissionnaires et les rayaient des cadres.

Les inscrits ont pris à nouveau l'engagement de ne réintégrer leurs bords qu'avec leurs officiers et sur la promesse qu'ils ne seront pas frappés.

Des démarches vont être faites près des syndicats de marins de Southampton pour que les navires anglais refusent de transborder les émigrants actuellement au Havre, de ce port à Southampton.

Les grévistes de Cherbourg ont avisé qu'ils feraient tous leurs efforts pour que les émigrants ne soient pas embarqués à bord du navire de la Compagnie Hamburg Amerika Linie.

Ce matin, une légère bagarre s'est produite à la poissonnerie entre des grévistes, quelques vistes et des marchandes de poisson. Les femmes des grévistes ont renversé les paniers des poissonnières et jeté le poisson au ruisseau. Trois arrestations ont été opérées par la police. Le comité de grève a blâmé ces actes de violence.

A Bordeaux

CHOMAGE COMPLET

Bordeaux, 3 juin. — La navigation est complètement arrêtée ce matin et aucune gabarre n'est passée en rivière depuis ce matin.

Le personnel des ponts et chaussées, services du dragage et du remorquage, fait également grève.

Le comité de défense des gens de mer a envoyé des délégations à bord des mortuiers dont les équipages ont déclaré n'avoir pas encore suivi le mouvement parce qu'ils n'avaient pas été prévenus.

Les hommes de l'un d'eux, qui sont sans ressources, recevront des subsides du comité.

Extension du Mouvement

Perpignan, 3 juin. — A la suite d'une réunion tenue à la prud'homie, les inscrits maritimes de COLLIOURE ont déposé leurs rôles à l'inscription maritime.

Le chômage est complet à LA ROCHELLE.

A PORT-VENDRES, l'équipage de la goélette « Germaine » a également déposé son rôle.

A Cherbourg

Cherbourg, 3 juin. — A midi aujourd'hui, les capitaines et patrons de pêche, au nombre de 37, ont déposé leurs rôles d'équipage au bureau de l'inscription maritime. Dans le nombre figurent les cinq bateaux à vapeur transbordeurs des paquebots transatlantiques anglais, allemands et américains.

En Corse

Ajaccio, 3 juin. — Cette nuit, trois voiliers ont déposé leurs rôles à l'inscription maritime. Les patrons pêcheurs, suivant le mouvement, ont formé un syndicat et ont décidé de déposer leurs rôles aujourd'hui.

Le contre-torpilleur « Hallebarde » est arrivé ce matin avec la poste. Le vapeur « Iberia » est parti ce matin pour Toulon et Marseille, où il désarmera.

***

A Dunkerque

Les grévistes ont tenu hier matin une réunion à la Bourse du Travail. C'était le citoyen Hannebique qui présidait.

M. Girou, président du Comité était allé à Paris assister à la réunion des délégués des ports.

Il a été décidé qu'une *délégation, conduite* par le citoyen Decoutter, secrétaire-adjoint du syndicat des inscrits maritimes, se rendrait à bord des navires de la Compagnie des bateaux à vapeur pour demander aux officiers de pont de se joindre aux grévistes.

Les lamaneurs, quant à eux, ont décidé d'arrêter le travail.

L'OPINION DU CHEF DU PILOTAGE

Interrogé par notre confrère le « Phare du Nord », M. Jubault, chef de pilotage, a déclaré qu'il n'avait pas à dire aux pilotes : « faites grève, ou ne faites pas grève ».

— « Mais, a dit M. Jubault, si je suis consulté je donnerai très franchement à mes pilotes le conseil de ne pas se mettre en grève, parce que le pilotage est un monopole de l'Etat, et que de ce fait, le pilote ne se trouve pas dans la même situation que le matelot ordinaire, qui la grève terminée, reprendra du service à bord de n'importe quel bateau.